

CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération 93284 SAINT-DENIS CEDEX

Tél: 09 54 52 55 60 – Fax: 09 59 52 55 60

Mob: 06 30 51 78 39

93 ouest@agendadiagnostics.fr

ANANI MEKLE

Dossier N° 23-02-06 17524

Dossier de Diagnostic Technique Vente



AMIANTE



ÉLECTRICITÉ



DPE



SURFACE CARREZ



Adresse de l'immeuble 26 rue Marie Curie

93140 BONDY

Date d'édition du dossier 06/02/2023

Donneur d'ordre
ANANI MEKLE







RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (1)(2)(3)(4)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique (5)
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment (6)
- Information sur la présence d'un risque de mérule (6)
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées (7)
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet (8)

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (9)
- État de l'installation intérieure d'électricité (10)
- État de l'installation intérieure de gaz (10)
- État de l'installation d'assainissement non collectif (11)
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) (12)

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)
- (1) Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997
- (2) À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013
- (3) Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)
- (4) Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes
- (5) Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE
- (6) Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

- (7) Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine
- (8) Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère
- (9) Si immeuble construit avant le 01/01/1949
- (10) Si installation réalisée depuis plus de 15 ans
- (11) Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées
- (12) Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr



ANANI MEKLE Dossier N° 23-02-06 17524

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble 26 rue Marie Curie

93140 BONDY

Date d'édition du dossier 06/02/2023

Donneur d'ordre
ANANI MEKLE

Réf. cadastrale

AR / 67

N° lot **4-7**

Descriptif du bien : Pavillon type F4

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.



AMIANTE

Absence de matériaux et produits contenant de l'amiante

Les obligations réglementaires prévues aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012 : il existe des locaux et/ou composants qui n'ont pu être inspectés.

<u>Limite de validité</u>: Aucune (obligations réglementaires à vérifier)



ÉLECTRICITÉ

Présence d'une ou plusieurs anomalies

Constatations diverses : Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

<u>Limite de validité</u>: Vente: 05/02/2026 Location: 05/02/2029



DPE

270 kWh/m²/an



270 kWh/m²/an



8 kg CO₂/m²/an

Limite de validité :

05/02/2033



SURFACE PRIVATIVE

85,23 m²

Surface non prise en compte : 0,00 m²

<u>Limite de validité</u>:

À refaire à chaque transaction





Planche photographique



Anomalie B.7.3 a sur Install. n^2 1 App. n^2 1 (TRP n^2 1)



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1



























CABINET AGENDA S.A.S

2 boulevard de la Libération

ANANI MEKLE Dossier N° 23-02-06 17524































ANANI MEKLE Dossier N° 23-02-06 17524





















CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération 93284 SAINT-DENIS CEDEX

Tél: 09 54 52 55 60 - Fax: 09 59 52 55 60

Mob: 06 30 51 78 39

93ouest@agendadiagnostics.fr

ANANI MEKLE

Dossier N° 23-02-06 17524 #A

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Listes A & B



N° étage : -

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse: 26 rue Marie Curie

93140 BONDY

Référence cadastrale : AR / 67

Lot(s) de copropriété : 4-7

Nature de l'immeuble : Maison individuelle Étendue de la prestation : Parties Privatives Destination des locaux : Habitation

Date permis de construire : 1997 - 2002



DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : ANANI MEKLE – 26 rue Marie Curie 93140 BONDY

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification:

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Opérateur de repérage : Jérôme PIENS

Certification n°C0115 délivrée le 01/07/2022 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100

CASTRES) ⊠ Avec mention

Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération – 93284 SAINT-DENIS CEDEX

N° SIRET : **442 884 334 00024**

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : 01/01/2023 au 31/12/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.









RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 23-02-06 17524 #A

Ordre de mission du : 01/02/2023

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s): SCP OCHOA -ASPROMONTE - HARANT- PECHEUR (Huissiers)

Document(s) fourni(s):

Moyens mis à disposition:

Laboratoire(s) d'analyses:

Commentaires:

Aucun

Aucun

Sans objet

Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence d'amiante
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Article R1334-14 du Code de la Santé Publique : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique : Obligations des propriétaires de tout ou partie d'immeubles bâtis en matière de repérage
- Articles R1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique : Établissement des repérages et rapports de repérage
- Articles R1334-23 et R1334-24 du Code de la Santé Publique: Compétences des personnes et des organismes qui effectuent les repérages, les mesures d'empoussièrement et les analyses des matériaux et produits
- Articles R1334-26 à R1334-29-2 du Code de la Santé Publique : Obligations issues des résultats des repérages
- Article R1334-29-7 du Code de la Santé Publique : Constitution et communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante
- Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : Programmes de repérage de l'amiante
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

<u>Nota</u>: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPÉRAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.

Locaux ou parties de locaux non visités

LOCALISATION	Justification	Photo
2ème étage Combles	Pas d'accès sécurisé.	





<u>Avertissement</u>: pour satisfaire aux obligations réglementaires, il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires afin que tous les locaux concernés par la présente mission soient entièrement visités.

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le 06/02/2023

Rapport rédigé à SAINT-DENIS CEDEX, le 06/02/2023

Opérateur de repérage : Jérôme PIENS

Durée de validité : Non définie par la réglementation

Signature de l'opérateur de repérage

Tous S

Cachet de l'entreprise

CABINET AGENDA S.A.S Le Pégase 2 boulevard de la Libération 93284 SAINT-DENIS CEDEX Tél: 09 54 52 55 60

Tel: 09 54 52 55 60

SIRET: 442 884 334 00024 - APE: 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété: contactez-nous pour plus d'informations.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier					
Flocages					
Calorifugeages					
Faux plafonds					

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant						
1. Parois verticales intérieures							
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante- ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu						
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons						
2. Planch	ners et plafonds						
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés						
Planchers	Dalles de sol						
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs							
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges						
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage						





Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
	4. Éléments extérieurs
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibresciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

Constatations diverses

Néant

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « Locaux visités & matériaux et produits repérés » :
 - Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
 - Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant;
- « Matériaux et produits contenant de l'amiante » et « Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante » :
 - Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent :
 - Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant);
 - Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :
 - Sur décision de l'opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la Liste B);
 - Après analyse : Prélèvement d'un échantillon de matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la légende ci-dessous permet d'expliciter la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction





	CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire		
		Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')		
		8	Prélèvement (P1 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté		
So	Sondages et prélèvements	•	Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D1 : référence de la décision opérateur ZPSO : zone présentant des similitudes d'ouvrage (se réfère à un prélèvement ou une décision de l'opérateur sur un matériau ou produit de même nature : ce prélèvement ou cette décision de l'opérateur est l'élément témoin de référence de la ZPSO) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté		
		a	Présence d'amiante		
		1	Prélèvement en attente de résultat d'analyse		
		ZH	Zone homogène : partie d'une ZPSO ayant les mêmes caractéristiques en matière de protection du matériau ou produit, d'état de dégradation, d'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, d'usage des locaux		
		A, B,, Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre		
	Paroi	SO	Sol		
		PL	Plafond		
É	tat de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation		
	Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante		
	B 1.11 1	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)		
	Recommandations de gestion	AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)		
ion	gestion	AC2	Action corrective de 2 nd niveau (arrêté du 12/12/2012)		
Préconisation		EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)		
Préc	Obligations réglementaires	SNE	Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)		
	-	TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)		

Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL		Sondages et		
LOCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
	1	Plafond Plâtre-Peinture		
Rez-de-chaussée Entrée	2	Mur Papier peint		
	3	Sol Carrelage		
	4	Plafond Plâtre-Peinture		
Rez-de-chaussée Séjour	5	Mur Papier peint		
	6	Sol Carrelage		
	7	Plafond Plâtre-Peinture		
Rez-de-chaussée Wc	8	Mur Papier peint		
	9	Sol Carrelage		
,	10	Plafond Plâtre-Peinture		
Rez-de-chaussée Escalier 1er	11	Mur Papier peint		
Tei	12	Sol Carrelage		





LOCAL		Élément de construction	_ Sondages et	
LOCAL	N°	Désignation	Photo	prélèvements
	31	Plafond Plâtre-Peinture		
Rez-de-chaussée Cuisine	32	Mur Papier peint		
	33	Sol Carrelage		
	13	Plafond Plâtre-Peinture		
1er étage Palier	14	Mur Papier peint		
	15	Sol Parquet		
	16	Plafond Plâtre-Peinture		
1er étage Chambre 1	17	Mur Papier peint		
	18	Sol Parquet		
	19	Plafond Plâtre-Peinture		
1er étage Salle de bains	20	Mur Papier peint		
	21	Sol Carrelage		
	22	Plafond Plâtre-Peinture		
1er étage Chambre 2	23	Mur Papier peint		
	24	Sol Parquet		
	25	Plafond Plâtre-Peinture		
1er étage Salle d'eau	26	Mur Papier peint		
	27	Sol Carrelage		
	28	Plafond Bois		
Extérieur Garage	29	Mur Brique		
	30	Sol Béton		

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

APRÈS ANALYSE

Néant

Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

APRÈS ANALYSE

Néant





ANNEXES

Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Rapports précédemment réalisés

Néant

Plans et croquis

Planche 1/3 : Rez-de-chaussée

■ Planche 2/3 : 1er étage

■ Planche 3/3 : Extérieur

Légende									
	Zone amiantée Zone non amiantée Zone incertaine, en attente de résultats d'analyse								
<u>^</u>	Local non visité	1	Investigation approfondie à réaliser	P1 >	Emplacement du prélèvement (P) ou du sondage (D ou ZPSO)				





PLANCHE DE R	EPEF	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble :	26 rue Marie Curie 93140 BONDY
N° dossier: 23	02-06	17524 #A				
N° planche: 1/3		Version: 1	Туре :	Croquis		
Origine du plan :	Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau :	Rez-de-chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif



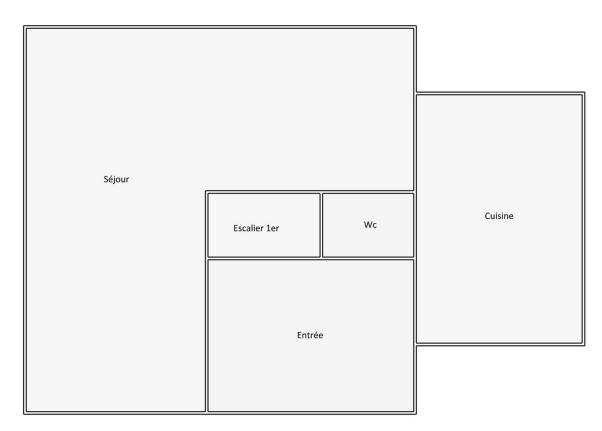






PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble :	26 rue Marie Curie 93140 BONDY
N° dossier :	23-02-06	17524 #A				
N° planche :	2/3	Version: 1	Туре :	Croquis		
Origine du pla	n: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau :	1er étage

Document sans échelle remis à titre indicatif



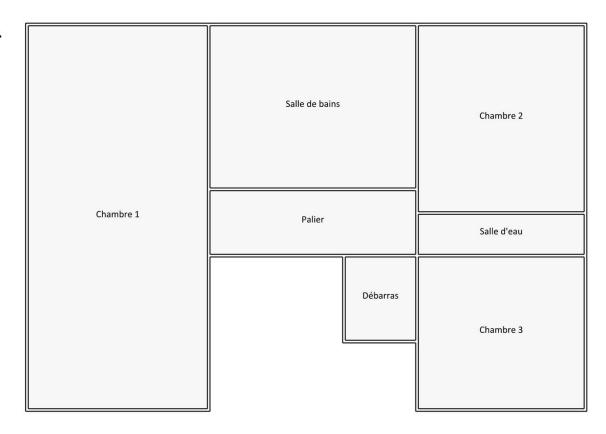






PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble :	26 rue Marie Curie 93140 BONDY
N° dossier :	23-02-06	17524 #A				
N° planche :	3/3	Version: 1	Туре :	Croquis		
Origine du pla	n: Cab	inet de diagnostic	:		Bâtiment – Niveau :	Extérieur

Document sans échelle remis à titre indicatif



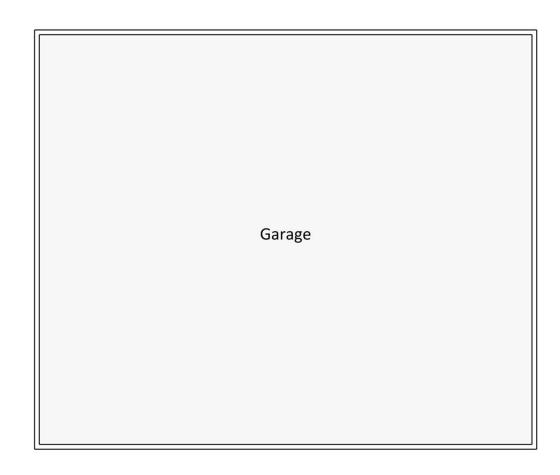






Planche photographique



Anomalie B.7.3 a sur Install. n^2 1 App. n^2 1 (TRP n^2 1)



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1







































































Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Jérôme PIENS, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet AGENDA S.A.S.

LE PEGASE - 2, bd de la Libération 93284 SAINT-DENIS GEDEX

Tél.: 09 54 52 55 60 Fax: 89 39 52 55 60 Mobile: 06 30 51 78 39 Enail: agenda93@free.fr www.agendaediagnostics.fr 8.A.S. au capital de 8.000 € - RCS Bobigny 442 884 334



CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération 93284 SAINT-DENIS CEDEX

Tél: 09 54 52 55 60 - Fax: 09 59 52 55 60

Mob: 06 30 51 78 39

93ouest@agendadiagnostics.fr

ANANI MEKLE

Dossier N° 23-02-06 17524 #E1

État de l'installation intérieure d'électricité



DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Adresse: 26 rue Marie Curie

93140 BONDY

Référence cadastrale : AR / 67 Lot(s) de copropriété : 4-7

Type d'immeuble : Maison individuelle

Année de construction : 1997 - 2002

Année de l'installation : > 15 ans

Distributeur d'électricité : Enedis



Étage : - Palier : Sans objet N° de porte : 501 Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

2ème étage Combles : Pas d'accès sécurisé.

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Donneur d'ordre : ANANI MEKLE – 26 rue Marie Curie 93140 BONDY

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **PROPRIETAIRE**

Propriétaire : ANANI MEKLE – 26 rue Marie Curie 93140 BONDY

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION

Opérateur de diagnostic : Jérôme PIENS

Certification n°C0115 délivrée le 02/11/2018 pour 5 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100

CASTRES)

Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération – 93284 SAINT-DENIS CEDEX

N° SIRET: 442 884 334 00024

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : 01/01/2023 au 31/12/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 23-02-06 17524 #E1
Ordre de mission du : 01/02/2023

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.









Accompagnateur(s): SCP OCHOA -ASPROMONTE - HARANT- PECHEUR (Huissiers)

Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Commentaires : Néant

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L134-7, R134-49 et R134-50 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des installations électriques
- Articles R126-35 et R126-36 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure d'électricité
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location
- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Norme NF C 16-600 (Juillet 2017): État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation => Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

<u>Nota</u>: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier)
 ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Nota: Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

-		•	, ,					
Δ	nomal	ies av	erees	seinn i	മ വ	omaines	suuvante	2

Dans cette synthese,	une anomalie com	ipensee par une i	nesure compensato	orrectement mis	e en œuvre n'est p	as prise en compte.

1) Appareil général de commande et de protection et son accessibilité





Ш	2) Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
X	3) Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit
X	4) La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
X	5) Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
X	6) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage
Ins	tallations particulières
	P1-P2) Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
	P3) Piscine privée, ou bassin de fontaine
Inf	ormations complémentaires

ANOMALIES IDENTIFIÉES

DOMAINE / N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
3 / B.4.3 h	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement.	
4 / B.6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche: l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Localisation: 1er étage Salle d'eau Précision: Emplacement du (des) matériel(s) non adapté à l'endroit où il(s) est (sont) installé(s): Conducteurs électriques sous conduits, goulottes ou plinthes apparents en matière isolante en zone 2 (Pas d'un seul tenant ou avec accessoire)	
5 / B.7.3 a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Localisation: Tableau de répartition principal n°1 Précision: Il manque un (des) obturateur(s)	
6 / B.8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. <u>Précision</u> : Douille chantier	
5 / B.8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.	

Légende des renvois

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600 Annexe B
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600 Annexe B

IC) Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.
- (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre. Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant : https://www.agendadiagnostics.fr/electricite-guide-des-pathologies.html

Dossier N° 23-02-06 17524 #E1 ANANI MEKLE 3 / 8





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IC) SOCLES DE PRISE DE COURANT, DISPOSITIF À COURANT DIFFÉRENTIEL RÉSIDUEL À HAUTE SENSIBILITÉ

DOMAINE / N° ARTICLE (1) Libellé des informations		Photo
IC / B.11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.		
IC / B.11 b1 L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.		
IC / B.11 c1 L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.		

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

DOMAINE / N° ARTICLE (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
2 / B.3.3.4 b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).
3 / B.4.3 j2	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation)	Le(s) courant(s) d'emploi du (des) circuit(s) protégé(s) par le(s) interrupteur(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s).

⁽¹⁾ Référence des numéros d'articles selon la norme NF C 16-600 – Annexe C

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

Autres types de constatation

Néant

CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).





DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le 06/02/2023

Opérateur de diagnostic : **Jérôme PIENS**

État rédigé à SAINT-DENIS CEDEX, le 06/02/2023

Durée de validité :

Vente: Trois ans, jusqu'au 05/02/2026 Location: Six ans, jusqu'au 05/02/2029

Signature de l'opérateur de diagnostic

AGENDA

Cachet de l'entreprise

CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération 93284 SAINT-DENIS CEDEX

Tél: 09 54 52 55 60

SIRET: 442 884 334 00024 - APE: 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

DISPOSITIF DE PROTECTION DIFFÉRENTIELLE À L'ORIGINE DE L'INSTALLATION

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

PRISE DE TERRE ET INSTALLATION DE MISE À LA TERRE

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

 $L'absence \ de \ ces \ \'el\'ements \ ou \ leur \ inexistence \ partielle \ peut \ \^etre \ la \ cause \ d'une \ \'electrisation, \ voire \ d'une \ \'electrocution.$

DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.





MATÉRIELS ÉLECTRIQUES PRÉSENTANT DES RISQUES DE CONTACT DIRECT

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

MATÉRIELS ÉLECTRIQUES VÉTUSTES OU INADAPTÉS À L'USAGE

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

<u>APPAREILS D'UTILISATION SITUÉS DANS DES PARTIES COMMUNES ET ALIMENTÉS DEPUIS LES PARTIES PRIVATIVES</u>

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

PISCINE PRIVÉE OU BASSIN DE FONTAINE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

<u>DISPOSITIF(S)</u> <u>DIFFÉRENTIEL(S)</u> À HAUTE SENSIBILITÉ PROTÉGEANT TOUT OU PARTIE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À OBTURATEURS

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À PUITS (15 MM MINIMUM)

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ANNEXES

Caractéristiques de l'installation

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Caractéristique	Valeur	
Distributeur d'électricité	Enedis	
L'installation est sous tension	Oui	
Type d'installation	Monophasé	
Année de l'installation	> 15 ans	

COMPTEUR

Caractéristique	Valeur	
Localisation	Rez-de-chaussée Séjour	
Index Heures Pleines	15318	

Dossier N° 23-02-06 17524 #E1 ANANI MEKLE 6 / 8





Caractéristique	Valeur	
Index Heures Creuses	Sans objet	

DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT À PUISSANCE LIMITÉE

Caractéristique	Valeur	
Localisation	Rez-de-chaussée Séjour	
Calibre	60 / 90 A	
Intensité de réglage	60 A	
Différentiel	500 mA	

PRISE DE TERRE

Caractéristique	Valeur	
Résistance	40 Ω	
Section du conducteur de terre	≥ 25 mm² en cuivre nu	
Section du conducteur principal de protection	≥ 10 mm²	
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).	

DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S)

Il s'agit des dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.

Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel	
2	Interrupteur	40 A	30 mA	

TABLEAU DE RÉPARTITION PRINCIPAL N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	Rez-de-chaussée Séjour
Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation	Cuivre 16 mm ²





Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Jérôme PIENS, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet AGENDA S.A.S.

LE PEGASE - 2, bd de la Libération

93284 SAINT-DENIS GEDEX
Tél.: 09 54 52 55 60 Fax: 99 95 52 55 60
Mobile: 06 30 51 78 39 Faxaii. agerida93@free.fr www.agendadiagnostics.fr 8.A.S. au capital de 8.000 € - RCS Bobigny 442 884 334

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2393E0390440P</u> Etabli le : 06/02/2023 Valable jusqu'au : **05/02/2033**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



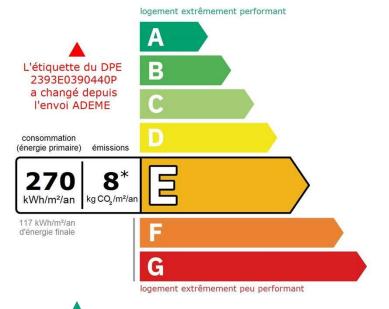
Adresse : 26 RUE MARIE CURIE 93140 BONDY

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 2002 Surface habitable : **85.23 m²**

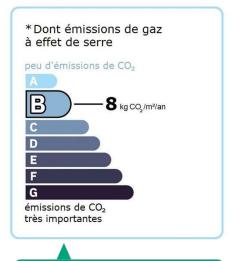
Propriétaire: ANANI MEKLE

Adresse : 26 RUE MARIE CURIE 93140 BONDY

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6



Ce logement émet 755 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3 909 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre $1400 \in et 1940 \in para$

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

CABINET AGENDA S.A.S
2 BOULEVARD DE LA LIBERATION
93284 SAINT-DENIS CEDEX
tel: 09 54 52 55 60

Diagnostiqueur: JEROME PIENS

Email: 93ouest@agendadiagnostics.fr

N° de certification : C0115

Organisme de certification : LCC Qualixpert





À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposes (viu ndroit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement DPE (https://boservatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur toiture ou plafond ventilation 35% 2% portes et fenêtres murs 26% **25**%

plancher bas

12%

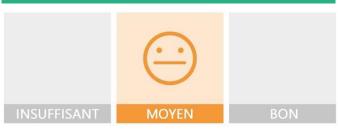


Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B de 2001 à 2012





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:



ponts thermiques

0%



logement traversant

fenêtres équipées de volets extérieurs



Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

				.	
	Usage		mation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	Electrique	17 002 (7 392 é.f.)	entre 1 040 € et 1 420 €	74 %
ф°	eau chaude	Electrique	4 648 (2 021 é.f.)	entre 280 € et 390 €	20 %
*	refroidissement				0 %
	éclairage	Electrique	370 (161 é.f.)	entre 20 € et 40 €	2 %
4	auxiliaires	Electrique	1007 (438 é.f.)	entre 60 € et 90 €	4 %
_	énergie totale pour les23 029 kWhusages recensés :(10 012 kWh é.f.)		entre 1 400 € et 1 940 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations	
					d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 🔺 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 104 l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

🔺 Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture soit -322€ par an



- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 104ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

43 l consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -90€ par an

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

CABINET AGENDA S.A.S | Tél : 09 54 52 55 60 | Dossier : 23-02-06 17524



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur \leq 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur l'extérieur	bonne				
Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante				
Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (réalisée entre 2001 et 2005)	moyenne				
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants PVC (tablier < 12mm) Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants PVC (tablier < 12mm) Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm Porte(s) bois opaque pleine	moyenne				

Vue	Vue d'ensemble des équipements					
		description				
	Chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur sans réduit (système individuel)				
ь Д	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L				
*	Climatisation	Néant				
4	Ventilation	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012				
	Pilotage	Avec intermittence centrale sans minimum de température				

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels. type d'entretien Chauffe-eau Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C). Eclairage Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.
Ventilatio	Nettoyer régulièrement les bouches.

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 1200 à 1800€

Lot	Description	Performance recommandée
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3,5 m ² .K/W

Les travaux à envisager Montant estimé : 16000 à 24000€

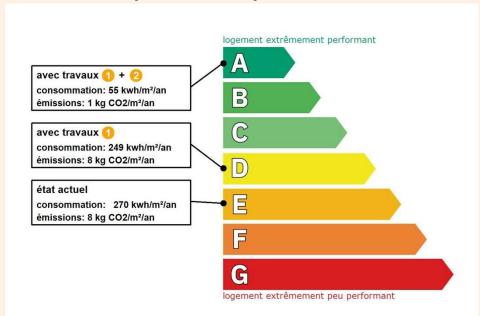
	Lot	Description	Performance recommandée
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
÷	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K

Commentaires:

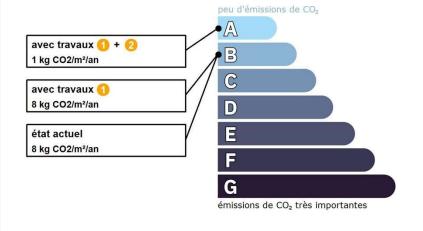
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre







Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC Qualixpert 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Photographies des travaux

Référence du DPE : 23-02-06 17524 Date de visite du bien : 06/02/2023 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AR, Parcelle(s) n° 67 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	93 Seine Saint Denis
Altitude	*	Donnée en ligne	0 m
Type de bien	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	\approx	Estimé	2002
Surface habitable du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	85,23 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\bigcirc	Observé / mesuré	131,5 m²
	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur Nord, Sud, Est, Ouest	Matériau mur	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mui Noiu, Suu, Est, Ouest	Epaisseur mur	\bigcirc	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	\bigcirc	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	©	Document fourni	2001 - 2005
	Surface de plancher bas	\bigcirc	Observé / mesuré	44 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	\bigcirc	Observé / mesuré	non isolé
Plancher	Périmètre plancher bâtiment déperditif	\wp	Observé / mesuré	25 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	Q	Observé / mesuré	44 m²
	Type de pb	\wp	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	\wp	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	\wp	Observé / mesuré	42,62 m²
Plafond	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
riaivilu	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	42.65 m²
	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	18 m²

Types de ph Diduction Diduction Diduction Discurrent forces Surface de balas Otherwid / messuré Année inclusion Surface de balas Otherwid / messuré Plucement Diduction Otherwid / messuré Diductive / messuré Propose constitue Diductive / messuré		Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
Annie isolatian Datament lisanii 2001 - 2005		Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
Surface de lacies D Closené/ mesurei 4,8 m² Plecement D Closené/ mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de baios D Closené/ mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de baios D Closené/ mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de Company mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de Company mesurei 6 Marchine de Company mesurei 6 Marchine de Company mesurei 6 Marchine de Company mesurei 7 Marchine de Company mesurei 8 Marchine de Company mesurei 9 Marchine de masques proches 10 Mosené/ mesurei 9 Marchine de masques proches 10 Mosené/ mesurei 9 Marchine de masques portobre 10 Mosené/ mesurei 9 Marchine de masques proches 10		Isolation	P	Observé / mesuré	oui
Surface de lacies D Closené/ mesurei 4,8 m² Plecement D Closené/ mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de baios D Closené/ mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de baios D Closené/ mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de Company mesurei 5 Mar Nord, Saud, Est, Quest Dichatorio de Company mesurei 6 Marchine de Company mesurei 6 Marchine de Company mesurei 6 Marchine de Company mesurei 7 Marchine de Company mesurei 8 Marchine de Company mesurei 9 Marchine de masques proches 10 Mosené/ mesurei 9 Marchine de masques proches 10 Mosené/ mesurei 9 Marchine de masques portobre 10 Mosené/ mesurei 9 Marchine de masques proches 10		Année isolation	©	Document fourni	2001 - 2005
Dirionation des bales Diseave Inseave Est		Surface de baies		Observé / mesuré	4,8 m²
Inclination vitrage		Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Inclination vitrage		Orientation des baies	ρ.	Observé / mesuré	Est
Frenditro 1 Est Frenditro 1 Est Finditro 2 Est Finditro 3 Route Finditro 4 Route Finditro 3 Route Finditro 5 Route Finditro 3 Route Finditro 6 Route Finditro 6 Route Finditro 6 Route Finditro 7 Route Finditro 8 Route Finditro 9 Route Finditro 7 Route Finditro 8 Route Finditro 8 Route Finditro 8 Route Finditro 9 Route Finditro 9 Route Finditro 9 Route Finditro 9 Route Finditro 8 Route Finditr		Inclinaison vitrage	ρ.	Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 1 Est Figure Profesere Couche peu émissive Observé / mesuré 12 mm		Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 1 Est Final scent I figuration Colore of Imesund Colo		Type menuiserie	۵	Observé / mesuré	PVC
Finaltre 1 Est Equisorer tame air O Observé / mesuré 12 mm		Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
Présence couche peu émissive Doberné / mesuré non Gaz de remplisage Doberné / mesuré Air Protitionement de la meutiurie Largeure du domant meutiurie Présence couche peu émissive Doberné / mesurè Absence de masque proche Mur Nord, Sud, Est, Quest Orientation des baies Doberné / mesurè Pré double vitrage Doberné / mesurè Présence couche peu émissive Doberné / mesurè Largeure du domant Doberné / mesurè Doberné / mesurè Largeure du domant Doberné / mesurè Doberné / mesurè Absence de masque proche Doberné / mesurè Doberné / m	Fanâtra 1 Est		<u> </u>	Observé / mesuré	12 mm
Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur	renetie 1 LSt	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
Positionnoment de la menuiserie Largeur du domant menuiserie Largeur du domant menuiserie Largeur du domant menuiserie 10 Observé / mesuré 12 Lp. 5 cm Type volets 00 Observé / mesuré 12 Moberce de masque proche 17 ype de masques proches 10 Observé / mesuré 12 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 12 m² Placement 00 Observé / mesuré 12 m² Placement 00 Observé / mesuré 12 m² Placement 00 Observé / mesuré 14 m² Placement 00 Observé / mesuré 14 m² Prope ouverture 00 Observé / mesuré 14 m² Type ouverture 00 Observé / mesuré 14 m² Type de vitrage 00 Observé / mesuré 14 m² Présence couche pou dimissive 00 Observé / mesuré 12 m² Présence ouche pour dimissive 10 Observé / mesuré 14 m² Présence ouche pour dimissive 10 Observé / mesuré 14 m² Présence ouche pour dimissive 10 Observé / mesuré 14 m² Positionnement de la menuiserie 15 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 14 m² Présence ouche pour dimissive 15 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Type de masques lointains 00 Observé / mesuré 15 m² Placement 00 Observé / mesuré 15 m² Type overture 00 Observé / mesuré 15 m² Placement 00 Observé / mesuré 15 m² Type overture 00 Observé / mesuré 15 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 15 m² Type overture 00 Observé / mesuré 15 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 15 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 12 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 12 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 12 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 12 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 14 m² Présence ouche peu émissive 00 Observé / mesuré 1		·		-	Air
Larger of Johann Charter Lip. 5 cm		Positionnement de la	<u> </u>	<u> </u>	au nu intérieur
menulserie D Observé / mesuré Ltp: 5 cm Type volets O Observé / mesuré Nolet roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches D Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains D Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de bales D Observé / mesuré Absence de masque lointain Placement D Observé / mesuré Mr Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des bales D Observé / mesuré Nord Inclinaison vitrage D Observé / mesuré Penêtres battantes Type menuiserie D Observé / mesuré D VC Type de vitrage D Observé / mesuré d Ouble vitrage Epaisseur lame air D Observé / mesuré d Ouble vitrage Fenêtre 2 Nord Présence couche peu émissive D Observé / mesuré au nu intérieur Dispervé / mesuré Ltp: 5 cm Type de masques proches D Observé / mesuré Ltp: 5 cm Type de masques proches D Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains D Observé / mesuré Ltp: 5 cm Type de masques lointains D Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains D Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains D Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains D Observé / mesuré Nord Absence de masque proche Type de masques lointains D Observé / mesuré Nord Sud, Est, Ouest Présence couche peu émissive D Observé / mesuré Nord Sud, Est, Ouest Présence couche peu émissive D Observé / mesuré Nord Sud, Est, Ouest Présence couche peu émissive D Observé / mesuré Nord Gouble vitrage Présence couche peu émissive D Observé / mesuré non Gaz de remplisage D Observé / mesuré non			<u> </u>	<u> </u>	
Type de masques proches Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque proche Surface de baies Observé / mesuré I m² Placement Observé / mesuré Observé / mesuré I m² Placement Observé / mesuré Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré Vertical Type ouverture Observé / mesuré PvC Type de vitrage Observé / mesuré Observé / mesuré PvC Type de vitrage Observé / mesuré Absence de masque proche Observé / mesuré Absence de masque proche Observé / mesuré Observé / mesuré Absence de masque proche Observé / mesuré Nord Orientation des baies Observé / mesuré Nord Orientation des bai		•	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Type de masques lointains					
Surface de bales		Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Placement Dobservé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Quest Orientation des baies Dobservé / mesuré Nord Inclinaison vitrage Dobservé / mesuré vertical Type ouverture Dobservé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Dobservé / mesuré double vitrage Présence couche peu émissive Dobservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques proches Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Mur Nord, Sud, Est, Quest Présence couche peu émissive Dobservé / mesuré Air Positionnement de la Dobservé / mesuré Air Positionnement de la Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type volets Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Dobservé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Quest Placement Dobservé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Quest Placement Dobservé / mesuré Wordet Sud, Est, Quest Placement Dobservé / mesuré Wordet Sud, Est, Quest Pripe queverture Dobservé / mesuré Wordet Sud, Est, Quest Pripe queverture Dobservé / mesuré Wur Nord, Sud, Est, Quest Type ouverture Dobservé / mesuré Wordet Sud Est, Quest Pripe menuiserie Dobservé / mesuré PVC Fenêtre 3 Nord Présence couche peu émissive Dobservé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Dobservé / mesuré double vitrage Epaiseur lame air Dobservé / mesuré au un intérieur menuiserie Largeur du dormant au nu intérieur au nu intérieur au nu intérieur au nu intérieur		Type de masques lointains	Ω	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Penêtre 2 Nord Tinclination vitrage Disservé / mesuré Type ouverture Disservé / mesuré Penêtre 2 Nord Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Disservé / mesuré Disservé / mesuré Disservé / mesuré Disservé / mesuré Air Présence couche peu émissive Disservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Disservé / mesuré Disservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Disservé / mesuré Disservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Disservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Disservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Disservé / mesuré Volets battants bois (ablier < 22mm) Type de masques proches Disservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Disservé / mesuré Absence de masque lointain Type de masques lointains Disservé / mesuré Absence de masque lointain Disservé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Disservé / mesuré Voltet battants bois (ablier < 22mm) Présence couche peu émissive Disservé / mesuré Voltet battants PVC Penêtre 3 Nord Type de vitrage Disservé / mesuré		Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1 m ²
Inclinaison vitrage		Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Type de vitrage		Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Nord
Type menuiserie		Inclinaison vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 2 Nord Fenêtre 3 Nord Fenêtre 2 Nord Fenêtre 3 Nord Fenêtre 5 Nord		Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 2 Nord Epaisseur lame air		Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Nord Placement Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré PVC Fenêtre 3 Nord Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Lp: 5 cm		Type de vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	double vitrage
Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets battants bois (tablier < 22mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Placement Observé / mesuré Nord Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Penêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré double vitrage Fenêtre 3 Nord Fenêtre 3 Nord Fenêtre 2 Nord Gaz de remplissage Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Doservé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Lp: 5 cm	Fenêtre 2 Nord	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	12 mm
Positionnement de la menuiserie		Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
Menuiserie Diserve / mesure Liry 5 cm		Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
Largeur du dormant menuiserie			\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type volets Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque lointain Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Placement Observé / mesuré Observé / mesuré Nord Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré PvC Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré PvC Observé / mesuré Dobservé / mesuré Adouble vitrage Dobservé / mesuré Do		Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré I m² Placement Orientation des baies Observé / mesuré Nord Inclinaison vitrage Observé / mesuré Vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Absence de masque proche Alma Nord Observé / mesuré Vertical PVC Type que vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplisage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Auguer du dormant aunu intérieur Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Lp: 5 cm			ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
Type de masques lointains Observé / mesuré 1 m² Placement Observé / mesuré Orientation des baies Observé / mesuré Inclinaison vitrage Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Observé / mesuré Fenêtres battantes Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Doservé / mesuré Observé / mesuré Doservé / mesuré Aunu Nord, Sud, Est, Ouest Nord Nord Fenêtres battantes Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Doservé / mesuré Air Présence couche peu émissive Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Lp: 5 cm		Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
Surface de baies Observé / mesuré 1 m² Placement Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré vertical Inclinaison vitrage Observé / mesuré Fenêtres battantes Type ouverture Observé / mesuré PVC Type menuiserie Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Lp: 5 cm			<u> </u>	-	
Placement Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré Nord Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-	1 m²
Orientation des baies Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Dobservé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Observé / mesuré I2 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Lp: 5 cm				-	
Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Dobservé / mesuré Air Observé / mesuré Air Dobservé / mesuré Air Dobservé / mesuré Air Dobservé / mesuré Lp: 5 cm			<u> </u>		
Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm		Inclinaison vitrage	<u> </u>	<u> </u>	vertical
Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm					
Fenêtre 3 Nord Type de vitrage Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Dobservé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Lp: 5 cm				-	
Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm	Fonâtro 2 Nord			-	double vitrage
Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm	i elieue 3 Noiu			•	
Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Lp: 5 cm		<u> </u>	•	•	
Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Dobservé / mesuré Lp: 5 cm		·		•	
Largeur du dormant Descrié Descrié Descrié Lp: 5 cm				·	
menuiserie Lp: 5 cm				·	
Type volets Observé / mesuré Volets battants bois (tablier < 22mm)		menuiserie		·	<u> </u>
		Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)

Type de masques Sontains Policare de baies Policare de haires Policares P		Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Placement Classifier Present Classifier Present		Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Directation des bailes Disease's / measure Outrest		Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3,2 m²
Orientation des bales Observé / measuré Outest Indination vitrage Observé / measuré Proféres battantes Type courbure Observé / meauré PVC Type de vitrage Observé / meauré Auduble vitrage Festives Carcarde pau émission Observé / meauré Auduble vitrage Franction 4 Quest Présence cancarde pau émission Observé / meauré Au un intérieur Indination of meauré Observé / meauré Au un intérieur Indination of meauré Observé / meauré Au un intérieur Indination of meauré Observé / meauré Au un intérieur Indination of meauré Observé / meauré Au un intérieur Indination of meauré Observé / meauré Abonna de masque proche Type volent Observé / meauré Abonna de masque proche Type de masques portales Observé / meauré Abonna de masque proche Type de masques portales Observé / meauré Abonna de masque proche Type de masques portales Observé / meauré Volots raulaists PVC (tablier < 12 mm Présence couche pour émission Observé / meauré Abonna de masque proche Type memulacide Observé / meauré Abonna de masque proche Type memulacide Observé / meauré Volots / meauré V		Placement	Ω	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Incilitation vitrage		Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
Type conventure		Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
Pype meusiserie					Fenêtres battantes
Freidre 4 Ouest Freidre 4 Ouest Freidre 4 Ouest Freidre 6 Det Freidre 6 Det					
Finditre 4 Quest Finditre 4 Quest Finditre 4 Quest Finditre 6 Q			<u> </u>		
Présence couche peu émissive Débenée / mesuré non Caz de remplissage Débenée / mesuré au ru intérieur Insper du dommant meuliserie Largeur du dommant meuliserie Type de masques proches Débenée / mesuré Présence couche peu émissive Débenée / mesuré Type de masques proches Débenée / mesuré Type de masques proches Débenée / mesuré Type de masques proches Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de vitrage Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de vitrage Débenée / mesuré Poistere du dommant mesuréere Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de vitrage Débenée / mesuré Poistere na sques fointains Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de vitrage Débenée / mesuré Type de vitrage Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de masques fointains Débenée / mesuré Type de vitrage Débenée / mesuré Type de masques pointains Débené	Forêtro 4 Overt		-		
Gaz de remplissage O Observé / mesuré au nu intérieur Positionnement de la menutaire Aprovincement Approvincement Approvinc	renetre 4 Ouest	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Preditor S Est Frenditor S Est Frenditor S Est Providencement de la menuticarie Largeur du domant menuticarie Largeur du domant menuticarie Type de masques pioritation Type de masques proches Diservé / mesuré Absence de masque pioritation Type de masques lointain Diservé / mesuré Absence de masque lointain Observé / mesuré Absence de masque lointain Observé / mesuré Doservé / mesuré Type ouverture Doservé / mesuré Type de vitrage Doservé / mesuré Largeur du domant Doservé / mesuré Doservé / mesuré Largeur du domant Doservé / mesuré Largeur du domant Doservé / mesuré Doservé / mesuré Largeur du domant Doservé / mesuré D			<u> </u>		
Larger of Johnson Larg				·	
menulserie Type volets Volserve/ mesuré Volets roulants PVC (tabléer < 12mm) Type de masques proches Volserve/ mesuré Absence de masque proche Absence de masque tointain Surface de bailes Observé / mesuré Absence de masque tointain Observé / mesuré Est Placement Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Fenêtre 5 Est Prenêtre 5 Est Prenêtre 5 Est Prenêtre 6 Est Prenêtre 6 Est Frenêtre 6 Est Frenêtre 6 Est Prenêtre 7 Est au un un intérieur Larger 7 do domant un un un intérieur Larger 7 do domant un un un un un un u				·	
Type de masques proches Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Placement Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Orientation des baies Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Deservé / mesuré Deservé / mesuré Deservé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Deservé / mesuré Absence de masque proche Deservé / mesuré Deservé / mesuré Absence de masque proche Deservé / mesuré Absence de masque lointain Deservé / mesuré Deservé / me		•	Ω	·	Lp: 5 cm
Type de masques lointains Surface de baies Observé / mesuré No		Type volets	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
Surface de baies		Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Placement		Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Orientation des baies		Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	0,6 m²
Inclination vitrage		Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Type or with the same of the s		Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Est
Type menuiserie		Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
Type de vitrage		Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Epaisseur lame air		Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
Epaisseur lame air		Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Gaz de remplissage	Fenëtre 5 Est	Epaisseur lame air	\bigcirc	Observé / mesuré	12 mm
Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Deservé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré Vertical Type ouverture Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Air Présence couche peu émissive Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Air Positionnement de la menuiserie Air Type volets Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque proche Absence de masque lointain		Présence couche peu émissive	\bigcirc	Observé / mesuré	non
Largeur du dormant menuiserie Disservé / mesuré Lp: 5 cm		Gaz de remplissage	\bigcirc	Observé / mesuré	Air
Largeur du dormant menuiserie Type de masques proches Pupe de virrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Doservé / mesuré Epaisseur lame air Postitionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type de masques lointains Observé / mesuré Lp: 5 cm Absence de masque proche Absence de masque lointain Largeur du dormant menuiserie Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Lp: 5 cm			\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type de masques proches Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain Surface de baies Observé / mesuré Placement Observé / mesuré Fenètre de Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type querture Observé / mesuré Observé / mesuré Fenètres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PvC Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Doservé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré Doservé / mesuré Air Présence couche peu émissive Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque lointain		Largeur du dormant	Ω	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques lointains Observé / mesuré 3,2 m² Placement Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré Inclinaison vitrage Observé / mesuré Type ouverture Observé / mesuré Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Dobservé / mesuré Do			Ω	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Surface de baies Observé / mesuré 3,2 m² Placement Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Iargeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque lointain				<u> </u>	<u> </u>
Placement Observé / mesuré Mur Nord, Sud, Est, Ouest Orientation des baies Observé / mesuré Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Observé / mesuré Up: 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain		· · ·	<u> </u>		<u> </u>
Orientation des baies Observé / mesuré Est Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain					<u> </u>
Inclinaison vitrage Observé / mesuré vertical Type ouverture Observé / mesuré Fenêtres battantes Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré au nu intérieur Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Chargeur du dormant menuiserie Chargeur du dormant Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain					
Type ouverture Observé / mesuré Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré Epaisseur lame air Observé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré I2 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Dobservé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain	Fenêtre 6 Est		·-		
Type menuiserie Observé / mesuré PVC Type de vitrage Observé / mesuré double vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant menuiserie Doservé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain					
Type de vitrage Epaisseur lame air Observé / mesuré 12 mm Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Curype volets Observé / mesuré Type volets Observé / mesuré Observé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque lointain					
Fenêtre 6 Est Epaisseur lame air Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Observé / mesuré Largeur du dormant wenuiserie Type de masques proches Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain			<u> </u>		<u> </u>
Présence couche peu émissive Observé / mesuré non Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la Observé / mesuré au nu intérieur Largeur du dormant Observé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain					
Gaz de remplissage Observé / mesuré Air Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Observé / mesuré Lp: 5 cm Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain		·			
Positionnement de la menuiserie au nu intérieur Largeur du dormant Descryé / mesuré Lp: 5 cm Type volets Observé / mesuré Volets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain		<u> </u>			
Largeur du dormant menuiserie Type volets Observé / mesuré Uolets roulants PVC (tablier < 12mm) Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain				·	
Type volets Observé / mesuré Type de masques proches Observé / mesuré Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain				•	
Type de masques proches Observé / mesuré Absence de masque proche Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain		=	\mathcal{Q}	•	<u> </u>
Type de masques lointains Observé / mesuré Absence de masque lointain		Type volets	\wp		Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
		Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Fenêtre 7 Ouest Surface de baies Observé / mesuré 1,6 m²		Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 7 Ouest	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,6 m²

	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\bigcirc	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque la interior
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
		2	<u> </u>	1,3 m²
	Placement Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 8 Ouest	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage Positionnement de la	\wp	Observé / mesuré	Air
	menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	\bigcirc	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\bigcirc	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\bigcirc	Observé / mesuré	4 m²
	Placement	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\bigcirc	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	\bigcirc	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\bigcirc	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre Ouest	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	2	Observé / mesuré	2,8 m ²
Porte	Placement	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
. 0110	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
	i ype de total aujatelil	2	Observe / Illesure	CONCUICUI

Nature de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Type de porte	\bigcirc	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\bigcirc	Observé / mesuré	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012
	Année installation	P	Observé / mesuré	2002
Ventilation	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	\wp	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	P	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\bigcirc	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\bigcirc	Observé / mesuré	2000 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	\bigcirc	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\bigcirc	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\bigcirc	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale sans minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	1
	Type générateur	Ω	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	\bigcirc	Observé / mesuré	2013
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
Lau Cliaude Sailtaile	Chaudière murale	\wp	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	\wp	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	\wp	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	\wp	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : CABINET AGENDA S.A.S 2 BOULEVARD DE LA LIBERATION 93284 SAINT-DENIS CEDEX Tél. : 09 54 52 55 60 - N°SIRET : 442 884 334 00024 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10755853504

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2393E0390440P





À propos de la « surface habitable » figurant en première page

Cette surface propre au DPE correspond à la surface habitable définie réglementairement à l'article R156-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, augmentée de la surface des éventuelles vérandas chauffées.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant : https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html

CABINET AGENDA S.A.S | Tél : 09 54 52 55 60 | Dossier : 23-02-06 17524

Page 12/16





Planche photographique



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1 App. n°1 (TRP n°1)



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1



































































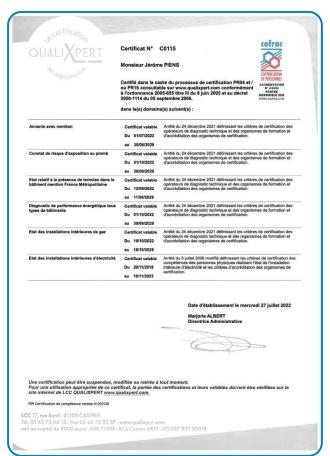




Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Jérôme PIENS, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou
 équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Cabinet AGENDA S.A.S.

LE PEGASE - 2, bd de la Libération 93284 SAINT-DENIS CEDEX

Tél.: 09 54 52 55 60 Fax: 89 89 52 55 60 Mobile: 06 30 51 78 38 Faxin agenda93@free.fr

www.agendadiagnostics.fr 8.A.S. au capital de 8.000 € - RCS Bobigny 442 884 334



CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération 93284 SAINT-DENIS CEDEX

Tél: 09 54 52 55 60 - Fax: 09 59 52 55 60

Mob: 06 30 51 78 39

93ouest@agendadiagnostics.fr

ANANI MEKLE

Dossier N° 23-02-06 17524 #SC

Attestation de surface privative (Carrez)



Désignation de l'immeuble

Adresse: 26 rue Marie Curie

93140 BONDY

Référence cadastrale : AR / 67

Lot(s) de copropriété : 4-7

N° étage : -

Nature de l'immeuble : Maison individuelle Étendue de la prestation : Parties Privatives

Destination des locaux : Habitation

Date permis de construire : 1997 - 2002



Désignation du propriétaire

Propriétaire : ANANI MEKLE – 26 rue Marie Curie 93140 BONDY

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification:

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Jérôme PIENS

Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA S.A.S

Le Pégase 2 boulevard de la Libération – 93284 SAINT-DENIS CEDEX

N° SIRET: 442 884 334 00024

Compagnie d'assurance : AXA N° de police : 10755853504 Validité : 01/01/2023 au 31/12/2023

Réalisation de la mission

N° de dossier : 23-02-06 17524 #SC

Ordre de mission du : 01/02/2023

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Néant

Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis









Nota: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3° Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

Surface privative: 85,23 m²

(quatre-vingt cinq mètres carrés vingt trois décimètres carrés)

Surface non prise en compte : 0,00 m²

Constatations diverses

Néant

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC (1)
	Rez-de-chaussée		
Entrée		4,36 m²	
Séjour		30,82 m²	
Wc		0,99 m²	
Cuisine		7,72 m²	
	Sous-totaux	43,89 m²	
	1er étage		
Palier		3,75 m²	
Placard palier		0,70 m²	
Chambre 1		8,44 m²	
Placard chambre 1		0,87 m²	
Salle de bains		3,47 m²	
Chambre 2		10,40 m²	
Chambre 3		10,76 m²	
Salle d'eau		2,02 m²	
Débarras		0,93 m²	
	Sous-totaux	41,34 m²	
(1) Non prises en compte	SURFACES TOTALES	85,23 m²	0,00 m

Dossier N° 23-02-06 17524 #SC ANANI MEKLE 2 / 7





Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 06/02/2023

État rédigé à SAINT-DENIS CEDEX, le 06/02/2023

Signature de l'opérateur de mesurage



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes

Dossier N° 23-02-06 17524 #SC ANANI MEKLE 3 / 7





Planche photographique



Anomalie B.7.3 a sur Install. n^2 1 App. n^2 1 (TRP n^2 1)



Anomalie B.7.3 a sur Install. n°1























SURFACE PRIVATIVE (CARREZ)













































Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



AXA France IARD, atteste que : CABINET AGENDA

Ce contrat a pour objet de :

Monsieur Jérôme PIENS

2 boulevard de la Libération, Le Pégase

93284 SAINT-DENIS CEDEX

Bénéficie du contrat nº 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat

Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;

Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travau:

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Repérage de termites avant travaux Etat parasitaire - Diagnostic Mérules

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux

Réalisation des attestations de prise en compte de la règlementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Étude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Mesurage loi Carrez

Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail

Diagnostic de performance numérique

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

État des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

Diagnostic Technique Global (DTG)

Assainissement collectif

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2023 au 1er janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 31.3, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances avonérées de TVA - art. 261-C CG - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1